



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 1er septembre 2022

DENGUE À LA RÉUNION : la situation reste stable Continuons à entretenir nos cours et jardins en cette période hivernale !

Du 8 au 21 août, 13 cas de dengue ont été enregistrés contre 14 pour la quinzaine précédente. Ainsi, le nombre de cas de dengue se stabilise sur toute l'île. En moyenne, une dizaine de cas sont recensés par semaine.

Profitions des conditions météorologiques de la période hivernale (moins de pluie, températures fraîches) pour lutter contre la prolifération des moustiques ! À cet effet, la campagne digitale ayant pour thème « Profitions de l'hiver : des astuces pour une maison sans moustiques » se poursuit. Son objectif est de sensibiliser la population aux différentes situations pouvant favoriser la prolifération des moustiques. Cette semaine, un focus sur le stockage des pneus usagés et l'entretien des installations d'assainissement non collectif est diffusé sur les réseaux sociaux.

Situation de la dengue au 31 août 2022

(Données Santé Publique France Réunion, ARS)

Sur la période concernée, les cas sont répartis sur 8 communes comme suit :

- **Ouest** (8 cas) : La Possession, Saint-Paul, Saint-Leu, Le Port
- **Sud** (4 cas) : Saint-Pierre, Saint-Philippe, Petite Ile
- **Nord** (1 cas) : Saint-Denis

Depuis le 1^{er} Janvier 2022

- **1 184 cas confirmés**
(après consolidation des données)
29 489 cas en 2021 à la même période
- **58 hospitalisations**
1 153 en 2021 à la même période
- **176 passages aux urgences**
4 062 en 2021 à la même période

Campagne « Des astuces pour une maison sans moustiques »

Afin de réduire les risques d'une reprise épidémique de la dengue à la fin de l'hiver, la campagne de communication digitale « Profitions de l'hiver : des astuces pour une maison sans moustiques » se poursuit.

Son objectif est de transmettre des recommandations pour **éliminer toutes les situations favorisant la prolifération des moustiques autour de chez soi.**



Focus cette semaine

- Les pneus usagés

Les pneus usagés stockés en extérieur constituent des gîtes larvaires permanents et sont particulièrement difficiles à vider.

Régulièrement observés autour des maisons et sur le domaine public, ces déchets disposent pourtant de filières d'élimination et de valorisation spécifiques et réglementées. Comme pour les équipements électriques et électroniques, une éco-taxe prévue à l'achat d'un pneu neuf finance le recyclage des pneus usagés. Les distributeurs de pneus récupèrent donc les anciens lors de leur remplacement. Des points de collectes existent sur l'île.

Le saviez-vous ?

Un pneu peut générer autant de moustiques adultes que 20 soucoupes en eau.

Recommandations :

- Pour les pneus neufs ou usagés conservés, **les sécher** à l'aide d'une éponge ou d'un vieux torchon afin de **retirer l'eau et les stocker au sec**
- Pour les pneus usagés stockés à l'extérieur (à ciel ouvert), **les remplir de sable ou de terre, ou les mettre à l'abri de la pluie**
- Lors de l'achat d'un pneu neuf, **remettre le pneu usagé non réutilisable** au centre de montage, garage automobile ou casse-autos.

- Les assainissements non collectifs, fosses septiques :

Une mauvaise conception ou une mauvaise étanchéité des installations d'assainissement non collectif (ANC, fosses septiques) favorise la prolifération des moustiques.

Recommandations :

- **S'assurer que les moustiques n'ont pas accès aux fosses septiques** car ils s'y développent. Si la respiration haute est dépourvue de grille, il est important de la réparer
- Concernant les fosses traditionnelles ayant pour fermeture une dalle de béton : **colmater les fissures** afin de rendre la fosse inaccessible aux moustiques.

**Retrouvez la campagne et toutes les astuces « pour une maison sans moustiques »
(entretien des gouttières, suppression des déchets/encombrants,
entretien des citernes ou collecteurs d'eau, des piscines gonflables...)
sur le site internet : [cliquez ici](#)**

